

Rapport des **O**rientations Budgétaires 2026

Conseil municipal

4 Février 2026

PREAMBULE

Etape importante dans l'élaboration du budget primitif de la collectivité, le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est un préalable obligatoire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

« Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (transmise au représentant de l'Etat) ».

C'est un temps majeur dans la vie de la commune où il s'agit pour les élus **de débattre des grandes orientations** qui présideront à l'élaboration du prochain budget et **permet d'informer tous les conseillers municipaux** de la situation financière et économique de notre collectivité.

Le projet de budget primitif 2026 sera présenté au Conseil municipal lors de la séance **du mardi 24 février 2026.**

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et responsabilité financière des collectivités territoriales. Cette loi a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le décret 2016-841 du 24 Juin 2016 pris pour application de l'article 107 de la Loi NOTRe définit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. Il est ajouté l'article D 2312-3 ainsi rédigé :

« A - Le rapport prévu à l'article 2312-1 comporte les informations suivantes :

I. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant SUR LES EVOLUTIONS PREVISIONNELLES des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

- a. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention.
- b. Ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

II. La présentation des engagements pluriannuels (PPI) durant le mandat en cours, notamment **les ORIENTATIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, **les orientations en matière d'autorisation de programme et de crédit de paiement** (AP/CP).

III. Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux points 1, 2 et 3 devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

C – Pour information, le rapport prévu à l'article L.2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen ».

SOMMAIRE DU RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I.	Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité.....	page 4
II.	Les orientations 2026 envisagées en matière d'investissement.....	page 9
III.	Compte administratif 2025 et orientations du budget primitif 2026.....	page 14
IV.	Structure et gestion de la dette communale.....	page 21
V.	Compte administratif 2025 et orientations budgétaires du budget assainissement 2026.....	page 23
VI.	Ratios et données financières concernant la collectivité.....	page 27

I. Déclinaison de la stratégie financière de la collectivité

La commune de La Ferté-Bernard a fait le choix depuis le début du mandat de contenir les dépenses de fonctionnement, de ne pas augmenter les taux d'imposition avec comme feuille de route le **désendettement de la Ville, des investissements mesurés et réfléchis** dans un contexte national incertain.

La Ville **poursuit son engagement en faveur du tissu associatif** en maintenant son soutien financier et logistique se traduisant par des subventions, des mises à disposition, des partenariats étroits.

Elle **consolide également son appui au Pôle de Santé Simone Veil**, structure essentielle pour l'accès aux soins des habitants.

A travers le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), la **Ville continue de développer des dispositifs d'accompagnement pour les publics vulnérables**, favorisant la prévention et l'inclusion sociale.

Ces politiques traduisent la volonté municipale de **renforcer le lien social et d'améliorer le bien-être** des Fertoises et des Fertois.

Orientations sur les équilibres budgétaires

- 1 **Maintien** des taux d'imposition.
- 2 **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement.
- 3 Un **autofinancement** qui doit être **supérieur au remboursement de la dette** en capital.
- 4 **Limiter le recours à l'emprunt** afin de poursuivre la trajectoire de désendettement.

Les agrégats financiers : l'Epargne Brute, l'Epargne Nette

L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permettant de rembourser le capital emprunté.

L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

Ces agrégats financiers sont calculés sur les **seules dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et le remboursement de la dette**. Ils ont pour but de donner une vision de l'équilibre financier.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles Fonctionnement RRF	12 233 091	11 912 758	12 598 594	12 881 840	14 464 952	14 519 528
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	11 248 784	11 456 478
Epargne Brute (RRF-DRF)	2 093 131	2 049 667	2 312 598	2 263 255	3 216 168	3 063 050
Recettes exceptionnelles	53 197	82 024	16 832	62 370	902 880	983 435
Dépenses exceptionnelles						139 685
Epargne Brute*	2 039 934	1 967 643	2 295 766	2 200 885	2 313 288	2 219 300
Taux Epargne Brute (EB* /RRF) doit être positif, tension si inférieur à 10, confort si	16,68%	16,52%	18,22%	17,09%	17,06%	16,40%
Remboursement en Capital de la dette	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943	1 147 844	927 436
Epargne Nette	685 256	637 218	992 276	968 942	1 165 444	1 291 864
Taux Epargne Nette (négatif exceptionnellement, confort au-delà de 15)	5,60%	5,35%	7,88%	7,52%	8,59%	9,54%

Epargne brute* (calculée sans éléments exceptionnels)

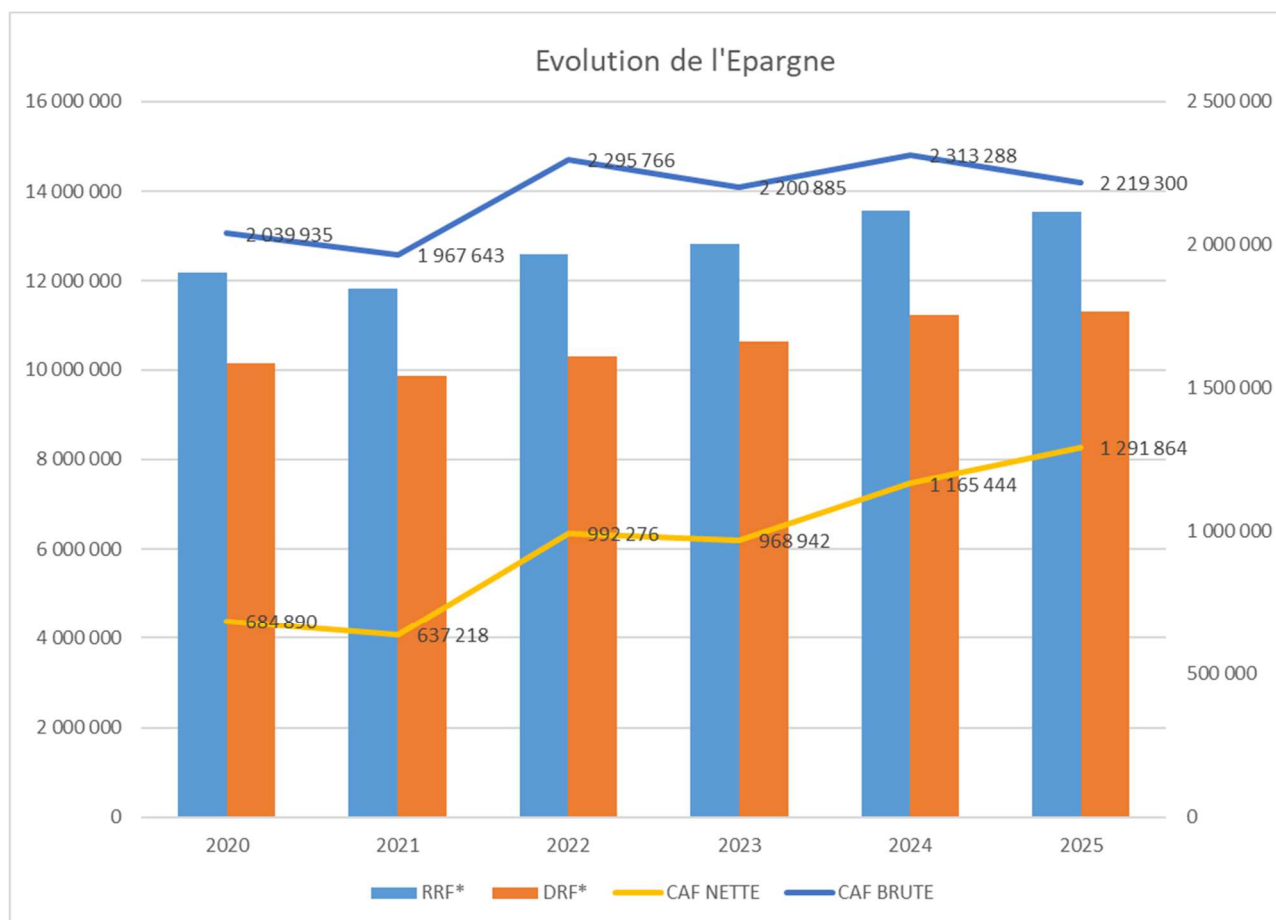
Il convient d'apporter quelques précisions sur la lecture de ce document :

2020 : le **Pôle Santé Simone Veil** était supporté budgétairement sur une partie de l'année par la commune de La Ferté-Bernard. A compter du 1^{er} juin 2020, un Syndicat constitué des collectivités de La Ferté-Bernard et de Cherré-Au a pris le relais. La Ferté-Bernard en était gestionnaire sur les 5 premiers mois. C'est notamment l'explication de la baisse des dépenses et recettes de 2020 à 2021.

2022 : est intégré en Recettes Réelles de Fonctionnement le solde d'exécution 2021 de la section de fonctionnement du budget de l'eau avant transfert au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'eau, créé au 01/01/2022 (regroupement des communes de La Ferté Bernard et de Cherré-Au), par une Dépense Réelle de Fonctionnement (302 332,45 €). Cette somme est neutre pour la section mais augmente d'autant les DRF et RRF.

2024 : Le transfert au 1^{er} janvier 2024 des activités du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire a entraîné une hausse des recettes et des dépenses.

Evolution de l'épargne:



DRF* (sans éléments exceptionnels)

RRF* (sans éléments exceptionnels)

Préserver l'épargne en maîtrisant les dépenses de fonctionnement

Comme pour la grande majorité des collectivités territoriales, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement et représentent à ce titre un enjeu majeur. Consciente de cette réalité, la commune poursuit ses efforts de maîtrise de la masse salariale en privilégiant l'optimisation des ressources internes. Cette démarche s'appuie notamment sur la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), visant à adapter et à valoriser les compétences des agents au regard des besoins actuels et des perspectives d'évolution de la collectivité.

Toutefois, lorsque cela s'avère nécessaire, la commune peut également recourir à des recrutements externes. Ceux-ci permettent d'apporter un regard neuf, d'enrichir les pratiques professionnelles et d'introduire de nouvelles méthodes de travail et approches organisationnelles. Cette complémentarité entre ressources internes et apports extérieurs contribue à renforcer la dynamique collective, indispensable au bon fonctionnement et à la performance de l'action publique locale.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	11 248 784	11 456 478
Charge du personnel 012	5 641 445	5 506 718	5 882 222	5 955 784	6 565 671	6 601 544
Charge du personnel nette (012-013-7084)	5 449 869	5 272 148	5 432 032	5 500 657	6 088 384	6 150 813
Charge du personnel 012/DRF*	55,64%	55,83%	57,19%	56,09%	58,37%	58,33%
Charge du personnel nette/DRF*	53,75%	53,45%	52,81%	51,80%	54,12%	54,35%
Charge Financière 66	406 160	363 353	305 023	256 632	208 848	170 516
Charge Financière nette 66 - 76	203 128	160 320	101 991	53 599	5 815	-32 517
Taux de Rigidité Charge du personnel nette + Charge Financière nette / RRF*	46,21%	45,60%	43,93%	43,12%	42,13%	45,20%
Taux de Rigidité Charge du personnel + Charge Financière / DRF*	59,64%	59,52%	60,15%	58,51%	60,22%	59,84%

Une épargne brute (autofinancement) qui doit être supérieure au remboursement de la dette

Il est essentiel pour la collectivité de préserver un niveau d'épargne brute supérieur au montant annuel du remboursement de la dette, condition indispensable au maintien de sa capacité d'autofinancement.

Cette épargne permet de financer une part significative des investissements sans recourir nécessairement ou de manière excessive à l'emprunt, garantissant ainsi la soutenabilité financière et la poursuite des projets structurants de la collectivité.

Epargne brute > Remboursement dette = Epargne pour investir

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne Brute*	2 039 934	1 967 643	2 295 766	2 200 885	2 313 288	2 219 300
Remboursement en Capital de la dette	1 354 678	1 330 425	1 303 489	1 231 943	1 147 844	927 436

Limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la Ville

La commune a choisi de réduire progressivement son encours de dette afin de conforter ses équilibres financiers dans un contexte de ressources incertaines. Cette stratégie vise à alléger la charge des frais financiers afin de préserver la capacité d'investissement pour les projets à venir tout en maintenant la qualité et la continuité des services rendus aux habitants.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12	11 015 516	9 685 091	8 381 602	7 149 659	6 091 724	5 164 288
Capacité de désendettement sans IRA (seuil d'alerte 8)	5,40	4,92	3,65	3,25	2,63	2,33

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12/N	11 015 516	9 685 091	8 381 602	7 149 659	6 091 724	5 164 288
Nouvel emprunt	1 000 000				89 908	

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12/N en intégrant fonds de soutien	9 391 255	8 263 863	7 163 406	6 134 496	5 279 593	4 555 190

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population DGF	9 338	9 386	9 397	9 396	9 295	9 254
Dette / Population au 01/01/N avec fonds de soutien	1020	1006	880	762	653	568

Au 1^{er} janvier 2026, le ratio : Dette/Habitant sera de **492**.

Continuer à investir demeure une priorité pour assurer le développement harmonieux du territoire et la qualité de vie des habitants. Ces investissements portent à la fois sur les équipements publics, les infrastructures de mobilité, les espaces verts et la rénovation des bâtiments communaux, mais également sur la modernisation des services rendus à la population. La commune veille à ce que ces projets soient conduits de manière rationnelle, en conciliant ambition et soutenabilité financière, afin de préserver l'équilibre budgétaire tout en garantissant la capacité d'autofinancement nécessaire.

Les agrégats budgétaires :

Les agrégats budgétaires sont calculés en prenant en compte **l'ensemble des dépenses et des recettes (réelles et ordres) en fonctionnement et en investissement.**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de Fonctionnement	12 899 499	12 394 788	13 045 272	13 318 015	14 883 058	14 764 277
Dépenses de Fonctionnement	11 073 546	10 705 793	11 038 509	11 458 166	12 518 890	12 728 621
Excédent de Fonctionnement	1 825 953	1 688 995	2 006 763	1 859 849	2 364 168	2 035 656
Recettes d'Investissement	4 192 649	4 216 188	4 806 151	4 182 647	9 984 436	5 595 571
Dépenses d'Investissement	4 658 229	4 504 285	5 780 851	4 757 725	10 313 327	5 198 897
Besoin de financement	-465 579	-288 097	-974 701	-575 078	-328 890	396 675

Excédents nets	1 360 373	1 400 898	1 032 063	1 284 771	2 035 277	2 432 331
-----------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Dépenses d'équipements au BP	3 778 233	3 510 491	3 951 099	3 786 070	5 078 750	6 445 126
Dépenses d'équipements payées	1 661 977	1 842 067	2 858 944	2 290 639	2 341 602	3 535 885
Taux de réalisation	43,99%	52,47%	72,36%	60,50%	46,11%	54,86%
Travaux en régie	492 473	463 915	437 346	219 109	310 508	227 718

Subventions inscrites au BP	2 068 817	1 898 804	2 106 197	1 748 327	1 228 756	2 228 335
Subventions d'équipements reçues	511 261	950 607	1 075 294	1 028 925	605 733	1 395 790
Taux de réalisation	24,71%	50,06%	51,05%	58,85%	49,30%	62,64%

Il est noté que le montant des dépenses d'investissement engagées sur le budget 2025 s'élève à 5 282 824 €, **soit 82% des crédits d'équipement du budget.**

II - Les orientations 2026 envisagées en matière d'investissement

Le montant des dépenses d'équipement 2026 avoisinerait 5 474 006 € soit 3 727 067 € de crédits nouveaux et 1 746 939 € de restes à réaliser 2025. Parmi ces dépenses, figurent notamment les trois autorisations de programme à savoir :

La réhabilitation du restaurant scolaire : Ce projet de réhabilitation initié en juillet 2024 s'est terminé pour la rentrée scolaire 2025-2026. Cette opération d'envergure aura permis :

- De mettre le bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité.
- De permettre un déploiement efficace et structuré de l'espace cuisine et ainsi améliorer les conditions de travail des agents.
- D'améliorer la performance énergétique du bâtiment et son confort acoustique pour les enfants.
- De transformer l'étage en salles d'activités pour les associations fertoises.

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 02-2021	2 600 000 €	0 €	1 500 €	37 446 €	318 220 €	2 118 412 €	124 422 €

Cette autorisation de programme sera clôturée courant 2026, une fois l'opération terminée comptablement.

Bâtiment de l'ESCAL :

La réhabilitation de ce bâtiment dédié aux pratiques artistiques s'inscrit dans une démarche globale de **rénovation** visant à valoriser l'existant tout en répondant aux usages contemporains. Le projet intègre une amélioration significative des performances en **énergie**, permettant de réduire les consommations tout en renforçant le **confort** des usagers, tant thermique qu'acoustique. L'intervention propose également une **adaptation aux activités** artistiques.

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 03-2021	1 000 000 €	5 044 €	52 250 €	123 126 €	67 413 €	500 000 €	252 167 €

Orientation 2026 de l'autorisation de programme :

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 03-2021	1 000 000 €	5 044 €	52 250 €	123 126 €	67 413 €	250 238 €	501 929 €

La poursuite des aménagements urbains – liaisons douces : Aménagement de l'avenue de la République : Ce projet, inscrit dans la continuité de la construction du centre aquatique réalisé par la Communauté de communes du Perche Emeraude et le souhait de la collectivité de poursuivre la création de liaisons douces, touche à sa fin. Cette opération a permis de sécuriser l'ensemble des mobilités en assurant un meilleur partage de l'espace public.

N° AP	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 01-2021	1 381 440 €	9 660 €	792 272 €	9 508 €	24 494 €	208 890 €	336 616 €

Cette autorisation de programme sera clôturée courant 2026, une fois l'opération terminée comptablement.

Des travaux sur les vestiaires Athlétisme/Roller : Face à l'augmentation importante du nombre d'adhérents au VSF Athlétisme, rendant le bâtiment trop exigu, les élus ont souhaité mettre l'accent sur un ensemble de travaux permettant un dimensionnement en adéquation avec l'utilisation et les exigences réglementaires pour un montant estimé de **420 000 €**.

La mise en sécurité et la restauration hydromorphologique du site de Quincampoix : La commune de La Ferté-Bernard, propriétaire du complexe hydraulique de Quincampoix sur la Rivière, l'Huisne, a décidé d'engager une opération de sécurisation et de réaménagement du site, tout en préservant le lit naturel de la rivière. Ce projet, confié au Cabinet ECOHYDRO, est en cours d'étude.

Ces projets sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté ci-dessous

DEPENSES	2021	2022	2023	2024	2025	RAR 2025	2026
INVESTISSEMENTS ANNUELS							
- SPORT ENFANCE JEUNESSE							
Investissements enfance jeunesse sport	43 028 €	31 390 €	55 591 €	20 821 €	38 595 €		30 000 €
- ECOLES							
Investissements divers écoles	34 292 €	10 232 €	18 941 €	15 495 €	30 022 €	1 461 €	25 000 €
- VOIRIE - CADRE DE VIE							
Marché à commande Voirie	801 €	120 360 €	86 559 €	38 970 €	44 172 €	47 910 €	108 000 €
Mobilier Urbain	6 371 €		9 828 €	29 756 €	600 €		20 000 €
Défense Extérieure Contre Incendie	2 520 €		3 574 €	2 872 €			15 000 €
- PATRIMOINE							
Acquisitions immobilières (rétrocessions...)	410 €	100 €		1 050 €	172 €		1 000 €
Cimetières	12 735 €		19 423 €	18 737 €	19 881 €		20 000 €
Amélioration du patrimoine municipal		3 363 €	16 195 €	32 291 €	43 367 €	12 703 €	100 000 €
- CULTURE							
Investissements culture Athéna Escal	43 223 €	3 212 €	15 925 €	17 537 €	31 169 €	1 667 €	25 000 €
Ouvrages Médiathèque	26 245 €	24 903 €	24 531 €	27 646 €	24 789 €		25 000 €
- DIVERS							
Matériel mairie	35 288 €	26 134 €	30 991 €	30 132 €	66 113 €		30 000 €
Document unique	1 256 €		836 €	7 659 €	1 553 €	10 800 €	15 000 €
Contrats Logiciels	14 970 €	29 586 €	15 279 €	15 174 €	15 611 €		17 000 €
Informatique					13 255 €	2 586 €	14 000 €
Matériel Services Techniques	66 739 €			7 182 €			55 000 €
Total Dépenses Investissements récurrents	287 879 €	249 280 €	297 672 €	265 322 €	329 298 €	77 127 €	500 000 €

OPERATIONS	2021	2022	2023	2024	2025		2026
SPORT- ENFANCE - JEUNESSE							
Stade Cage Athlétisme	13 127 €						
Toilettes publiques Base de Loisirs	30 892 €						
Matériel de boxe			1 450 €				
Autolaveuse salle de sports			14 084 €				
Extension ALSH		163 720 €					
Equipements de pratique sportive urbaine		52 857 €					
Délocalisation cuisine ALSH				7 327 €			
Mobiliers Base de Loisirs (table pique nique, poubelles,bancs, portique)				9 112 €			
Matériel de sports (table de tennis de table, buts football, panier baskets)				3 407 €			
Divers matériels (nettoyage, rack de chaises, stores, logiciel...)				3 930 €	13 948 €		
Création zone de rangement de matériels nautiques							35 000 €
Salle Olympe (chassis de désenfumage)				707 €			
Mobilier salle de réunion					24 865 €	11 278 €	
Gestion des accès COSEC					21 368 €		
Réhabilitation ou extension Crèche							100 000 €
Extension vestiaires sportifs Roller							420 000 €
Relamping gymnase							15 000 €
Remise aux normes et achats mobiliers sportifs et jeux							10 000 €
Sonorisation, panneaux lumineux affichage score stade municipal							6 000 €
- ECOLES							
Chaudière école Jules Ferry	25 951 €						
Système d'alarmes anti-intrusion	32 794 €						
Chaudière école Jacques Prévert				22 206 €			
Informatiques écoles				8 553 €	4 615 €		5 000 €
Système de visio-protection écoles				12 736 €			
Matériel de ménage				2 072 €			
Bâtiment supplémentaire école Ledru Rollin		38 053 €					
Travaux bâtiments scolaires		13 540 €					17 000 €
- VOIRIE - CADRE DE VIE							
Divers opérations	14 709 €						
Travaux schéma directeur des eaux pluviales	18 028 €				586 €	158 800 €	
Voirie suite schéma directeur EU + EP							
Pompes de relevage Eaux pluviales	45 144 €						
AP 2021 Aménagements urbains Liaisons douces (2021 rue Florant 2024 av République)	9 660 €	792 272 €	9 508 €	24 494 €	208 890 €		336 616 €
Travaux d'aménagements des rues J Courtois L Delibes	436 691 €						
Participation enfouissement des réseaux Jean Courtois	15 118 €	221 527 €					
Travaux de voirie		53 391 €		62 138 €	1 260 €	218 685 €	
Barrage Quincampoix		9 386 €	20 903 €	567 €	24 400 €	25 351 €	478 000 €
Travaux passerelle				11 400 €	10 300 €	170 272 €	
Clôture enceinte place de Gaulle							30 000 €
Eclairage public mail de la Liberté							24 000 €
- PATRIMOINE							
Eglise Notre Dame des Marais	858 093 €	1 003 971 €	996 777 €	981 177 €			
Réfection du plancher de la tour de l'Eglise Notre Dame des Marais					6 651 €	38 952 €	
Travaux clocher église Notre Dame des Marais							100 000 €
Travaux Marché Fermier			15 718 €				
Mise en sécurité de la foire exposition		28 473 €	94 666 €				
Projet d'Aménagement Habitats République - Surmont			1 946 €	51 307 €	84 096 €		
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel		1 500 €	37 446 €	318 220 €	2 118 412 €		124 422 €
Bâtiment 48 rue d'Huisne mise en sécurité					875 €	53 582 €	
Couverture 14 rue d'Huisne						23 338 €	
Travaux sur bâtiments (schéma directeur immobilier , toiture ST...)							247 100 €
Illuminations Noël	2 440 €	12 095 €		1 949 €			
Foire exposition (grilles de séparations)					3 417 €		
Médiathèque Travaux sécurité			5 788 €				
Toiture ateliers municipaux			238 760 €	129 410 €			
Cimetière (Colombarium - Ossuaire)		31 555 €	12 950 €		5 850 €		15 000 €
Vidéprotection	9 014 €	11 571 €		53 938 €	11 667 €		140 000 €
Mise aux normes bâtiments municipaux suite rapport Socotec							70 000 €
Dispositifs anti-intrusion bâtiment					14 892 €		
Intégration de la GBT (commande centralisée chauffage)							10 000 €

- CULTURE							
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL	5 044 €	52 250 €	123 126 €	67 413 €	250 238 €		501 929 €
Salle Athéna équipements lingerie + remise en état hotte cuisine		480 €	9 398 €				
Salle Athéna mise en conformité du système de sécurité incendie					1 598 €	151 206 €	
Salle Athéna sonorisation			119 701 €				
Mise aux normes espace traiteur salle Athéna							50 000 €
Migration régulation chauffage salle Athéna							100 000 €
- DIVERS							
Contrat logiciel	20 400 €						
Réseau informatique Mairie + Matériel informatique	9 620 €	15 618 €	34 376 €	47 981 €			
Équipements nouveaux bureaux police municipal		7 738 €					
Bâtiment services techniques				8 504 €	288 875 €	493 846 €	
Services techniques (véhicules et matériel)		99 667 €	256 371 €	176 200 €	87 702 €	77 759 €	
Services techniques (espaces verts)				42 703 €			
Service fêtes et cérémonies (tables, chaises stands, barrières galvanisées)				25 773 €			
Balayeuse						246 743 €	
Transpalette électrique					2 142 €		
Matériel police municipale	7 462 €			3 059 €	8 024 €		
Borne tactile affichage administratif					11 916 €		
Acquisition immobilière 45 avenue du Général de Gaulle							250 000 €
Mobilier jardin mairie							7 000 €
Matériel de ménage							15 000 €
Acquisition de matériels divers							120 000 €
Total Dépenses Opérations	1 554 188 €	2 609 664 €	1 992 968 €	2 076 280 €	3 206 587 €	1 669 812 €	3 227 067 €
TOTAL DES DEPENSES	1 842 067 €	2 858 944 €	2 290 640 €	2 341 602 €	3 535 885 €	1 746 939 €	3 727 067 €

Le montant des recettes d'investissement 2026 (subventions) avoisinerait 1 037 366 € soit 327 805 € de crédits nouveaux et 709 561 € de produits 2025 à recevoir.

RECETTES		2021	2022	2023	2024	2025	RAR 2025	2026
- SPORT ENFANCE JEUNESSE								
ALSH Divers	CAF	1 281 €	3 991 €		4 462 €			
ALSH Extension - Bâtiment modulaire	Europe					50 000 €		
ALSH	CAF			56 016 €		5 532 €		
Cage de lancer	Fonds de concours divers	10 974 €						
Aménagements Base de Loisirs Street Workout	Fonds de concours divers		12 500 €					
Aménagements Base de Loisirs Leader		4 790 €						
Espace jeunesse	Leader			21 918 €				
Multi accueil divers	CAF		710 €		2 114 €			
Réhabilitation ou Extension crèche	CAF							
	DETR DSIL							
- ECOLES								
Système d'alarmes anti-intrusion	FIPD	11 289 €						
Travaux d'amélioration Thermique J Rostand	DETR		50 160 €					
	DSIL		50 160 €					
- VOIRIE - CADRE DE VIE								
Barrage Quincampoix	Région							131 340 €
	Agence de l'eau				123 957 €	7 395 €		109 450 €
Travaux de voirie	Fonds de concours voirie	12 500 €						
DETR Edairage public		33 220 €						
Schéma Directeur Eaux Pluviales Agence de l'eau			18 138 €					
Aménagements urbains J Courtois L Delibes	DETR	86 691 €	189 932 €					
	Département		165 402 €					
	Région		48 000 €	12 000 €				
	Europe					20 000 €		
	Fonds de concours voirie	12 500 €						
	Fonds de concours accessibilité	12 500 €						
AP 2021 Aménagts urbains Liaisons douces rue Florant Moulin... Avenue de la République								
	NCR			526 966 €				
	DETR						125 000 €	
	Fonds de concours accessibilité			12 500 €			12 500 €	
Travaux passerelle (Taffreau)	Fonds de concours divers 2024						12 500 €	
Divers Amendes de police		902 €	7 698 €					
PATRIMOINE								
Eglise Notre Dame des Marais	DRAC	449 836 €	185 063 €	220 000 €	298 115 €		39 360 €	
	CPER					470 000 €		
	Europe					24 629 €		
	REGION	34 693 €	160 000 €	60 000 €	56 018 €			
	DEPARTEMENT	217 741 €	100 000 €	85 916 €				
	DSIL RELANCE	47 100 €	50 580 €		59 320 €			
AP 2021 - Réhabilitation restaurant scolaire + étage éventuel								
	Fonds verts					64 695 €	150 955 €	
	DETR 2023					106 603 €	248 740 €	
	Département PID					147 024 €	36 756 €	
	FNCCR SEQUOIA				15 683 €			
	CTR					460 000 €	71 250 €	43 750 €
	Fonds concours accessibilité 2023					12 500 €		
Vidéprotection	Fonds de concours divers 2023					12500		43 265 €
	DETR							
	Région	3 362 €						
- CULTURE								
Salle Athéna sonorisation	Département		18 000 €	18 000 €				
	Fonds de concours divers 2022			12 500 €				
Salle Athéna mise en conformité du système de sécurité incendie	DSIL							
	Fonds de concours divers 2025						12 500 €	
AP 2021- Réhabilitation et possible extension de l'ESCAL								
	FNCCR SEQUOIA				43 562 €			
Médiathèque aide relance		4 200 €						
- DIVERS								
Commerce du Futur	Région			68 €				
	Banque des territoires		14 960 €					
Elections	Etat	3 920 €						
Police	Région	3 109 €						
	FIPD					13 000 €		
	Commune de Cherré-au			3 042 €	2 503 €	1 911 €		
TOTAL DES RECETTES		950 607 €	1 075 294 €	1 028 925 €	605 733 €	1 395 790 €	709 561 €	327 805 €
Solde		891 460 €	1 783 650 €	1 261 714 €	1 735 869 €	2 140 095 €	1 037 378 €	3 399 262 €

III – Compte administratif 2025 et orientations du budget primitif 2026

Section de fonctionnement

Les dépenses

Il est important de rappeler les efforts consentis au sein des services municipaux afin de maîtriser et stabiliser les dépenses courantes avec comme objectif le maintien d'un service public de qualité.

Libellé	CA 2025
Charges à caractère général	3 385 074 €
Charges de personnel	6 601 544 €
Atténuations de produits (Fond de péréquation intercommunale)	89 309 €
Autres charges de gestion courante (subventions...)	1 185 448 €
Charges financières	170 516 €
Charges exceptionnelles	2 789 €
Dotations aux provisions	21 797 €
Opérations d'ordre	1 272 143 €
Total des dépenses de fonctionnement	12 728 621 €

a) LES CHARGES DE PERSONNEL

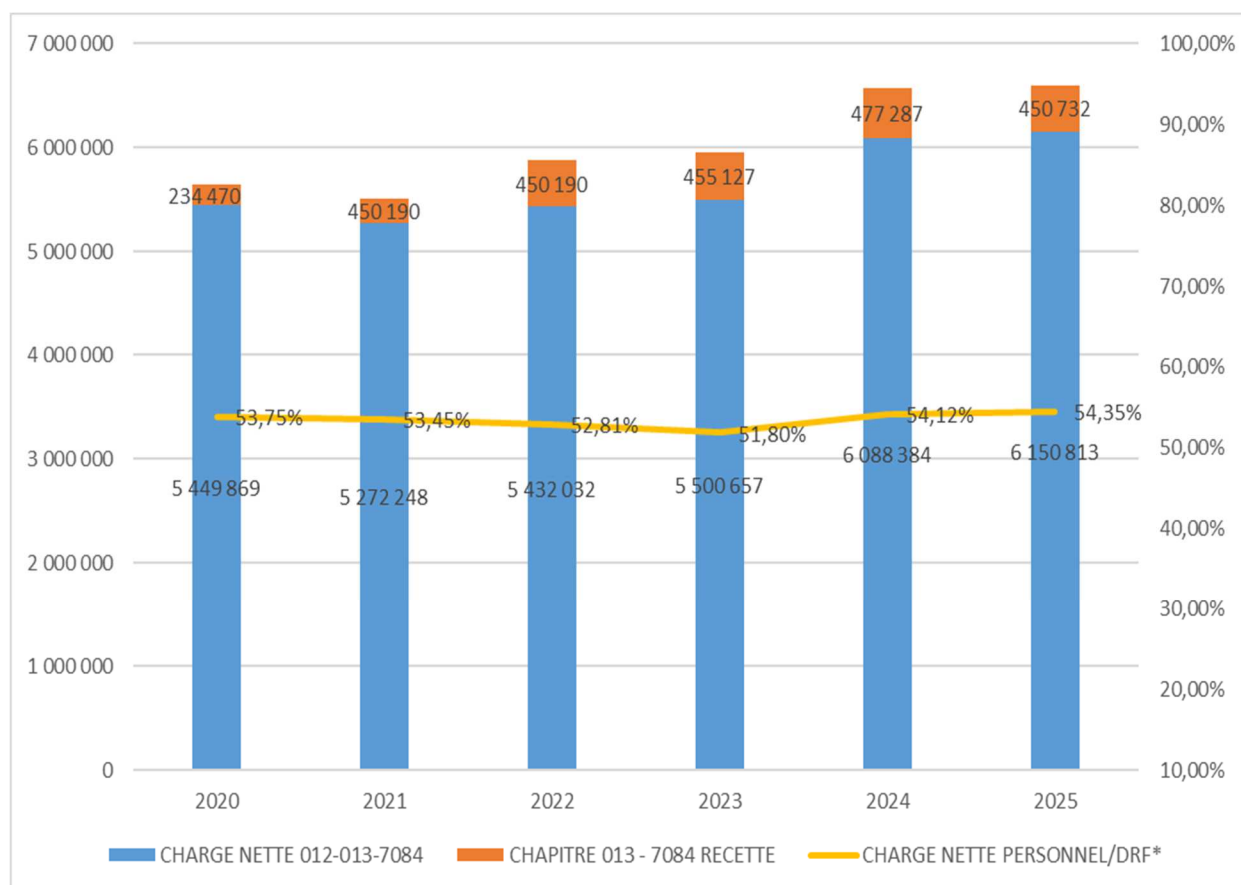
Les dépenses de personnel pour 2026 feront l'objet d'un ajustement en tenant compte d'éléments qui s'imposent à la collectivité.

- Le critère Glissement Vieillesse Technicité (GVT).
- Les évolutions des débuts de carrière de la catégorie C suite à la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2026.
- La participation de 15 € par mois à la complémentaire santé pour chaque agent de la collectivité (y compris non titulaire et contrat de droit privé, quel que soit le temps de travail et la durée du contrat) présentant un contrat labellisé.
- L'augmentation des cotisations à la caisse de retraite (CNRACL) de 3 points au 1^{er} janvier 2026 qui sera suivie par une hausse supplémentaire équivalente chaque année jusqu'en 2028.
- L'augmentation des cotisations IRCANTEC (TA +0,07% ; TB +0,2%).
- L'augmentation des cotisations patronales de l'assurance vieillesse déplafonnée.

Evolution des dépenses de personnel sur le mandat :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses Réelles Fonctionnement DRF	10 139 960	9 863 091	10 285 996	10 618 585	11 248 784	11 456 478
Charge du personnel 012	5 641 445	5 506 718	5 882 222	5 955 784	6 565 671	6 601 544
Charge du personnel nette (012-013-7084)	5 449 869	5 272 148	5 432 032	5 500 657	6 088 384	6 150 813
Charge du personnel 012/DRF*	55,64%	55,83%	57,19%	56,09%	58,37%	58,33%
Charge du personnel nette/DRF*	53,75%	53,45%	52,81%	51,80%	54,12%	54,35%

L'impact sur la masse du personnel 012 en 2024 du transfert des activités restaurant et garderie périscolaire vers la commune se situe aux alentours de **445 000 €**.



b) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les contrats électricité (tarif jaune) et gaz, arrivant à terme au 31/12/2025 ont fait l'objet d'une consultation.

c) LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Orientations 2026

La contribution au budget du SIVU Pôle Santé Simone Veil : **70 000 €**, cette contribution de la commune, membre du SIVU santé, est destinée à équilibrer le budget en cas de besoin.

La municipalité renouvellera son soutien au **tissu associatif local**. (334 160 € versé en 2025, 316 381 € en 2024, 296 517 € en 2023). Le versement de subventions aux associations contribue pleinement à la vie sociale de la commune. Il s'agit de soutenir des initiatives qui favorisent le lien social et la solidarité, en permettant la rencontre et l'échange entre les habitants de tous âges et de toutes origines. Ces actions participent également au renforcement du sentiment d'appartenance à la communauté et au développement d'une citoyenneté active. En accompagnant financièrement les associations, la commune soutient des projets culturels, sportifs, éducatifs ou sociaux qui enrichissent le territoire, dynamisent la vie locale et renforcent la cohésion sociale. Ces subventions représentent ainsi un investissement essentiel dans le bien-être collectif et dans la qualité de vie des habitants.

La Ville accompagnera également le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. Acteur de proximité indispensable, le CCAS joue un rôle central dans le soutien aux habitants les plus vulnérables. Ce financement permettra de renforcer l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, de lutter contre l'exclusion et la précarité, et de mettre en œuvre des actions sociales adaptées aux besoins du territoire. Ce soutien traduira l'engagement de la collectivité en faveur de la solidarité et de la cohésion sociale, tout en contribuant à la qualité de vie et au bien-être de tous les habitants.

La commune réaffirmera son engagement en faveur de la culture en maintenant son soutien financier à la Scène Fertoise. Ce partenariat permet de contribuer au dynamisme culturel local et de garantir l'accès d'un large public à une offre artistique diversifiée, allant de la création contemporaine aux manifestations patrimoniales. La Ville veille à soutenir une programmation riche et accessible, favorisant la découverte, la création et le partage, tout en renforçant le rôle de la culture comme vecteur de lien social, d'attractivité et de rayonnement du territoire.

d) LES CHARGES FINANCIERES

Le montant des intérêts des emprunts payé chaque année par la commune dépend du montant de l'encours de dette. Sans emprunt nouveau, les charges financières continuent à légèrement fléchir.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intérêts	406 000 €	363 000 €	305 000 €	257 000 €	209 000 €	171 000 €	160 000 €
Capital	1 354 678 €	1 330 425 €	1 303 489 €	1 231 943 €	1 147 844 €	927 436 €	823 555 €

prévision au BP

Les recettes

Libellé	CA 2025
Atténuations de charges	71 117 €
Produits des services, du domaine	1 343 183 €
Impôts et taxes	2 894 778 €
Fiscalité locale	5 969 443 €
Dotations, subventions et participations	2 878 069 €
Autres produits de gestion courante	172 748 €
Produits financiers	734 263 €
Produits exceptionnels	454 477 €
Reprise sur amortissements des provisions	1 450 €
Opérations d'ordre	244 750 €
Total des recettes de fonctionnement	14 764 277

a) LA FISCALITE LOCALE

Les bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels devraient être revalorisées de **0,8 %** en 2026. Rappelons que cette revalorisation est indépendante de la volonté des collectivités. En effet, le taux d'actualisation des valeurs locatives de l'année n est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre n-1 par rapport à novembre n-2 (+1,7 % en 2025 ; +3,9 % en 2024 et +7,1 % en 2023).

En 2024 :

Base imposée TF Propriétés bâties : 13 610 908

Base imposée TFNB Propriétés non bâties : 136 888

Base imposée TH (résidences secondaires) : 478 051

Evolution du produit fiscal :

2022	2023	2024	2025
4 875 644	5 257 557	5 413 285	5 397 615

Rappel des taux en vigueur pour la collectivité en 2025 :

Taux TH : 19,74 %

Taux TFPB : 42,56 %

Taux TFPNB : 38,61 %

Pour 2026, la municipalité n'envisage pas d'augmenter les impôts locaux

La taxe additionnelle aux droits de mutation serait ramenée au BP 2026 à une prévision prudente de l'ordre de 280 000 € (353 736 € en 2025, 286 549 € en 2024, 244 412 € en 2023).

b) LES IMPOTS ET TAXES

La commune de La Ferté-Bernard reçoit de la Communauté de communes du Perche Emeraude (CCPE) une **Attribution de Compensation** dont le montant initial a été fixé en 2017 à 2 387 239 € par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il s'agit de la contrepartie des rentrées fiscales économiques transférée au profit de la CCPE. Cette Attribution de Compensation, est susceptible de varier à chaque nouvelle compétence transférée à la Communauté de Communes du Perche Emeraude (Loi NOTRe ou par décision volontaire des collectivités).

C'est en ce sens que, depuis son instauration, cette Attribution de Compensation (**AC**) a varié de la manière suivante :

- **2017 transfert de la compétence « promotion du TOURISME ».** La commune supporte désormais 70% de la charge transférée soit une réduction de l'AC de 71 593 €.
- **2017 transfert de la compétence ECONOMIQUE.** Ce transfert s'est traduit par une réduction de l'AC de 27 681 €.
- **2018 transfert de la compétence GEMAPI.** Associé au transfert de la compétence dénommée « Opérations et Manifestations Culturelles et Sportives d'Intérêt Communautaire », ces 2 transferts ont amené la CLECT à réduire l'Attribution de Compensation de la collectivité de 17 140 €.
- **2020 création au 1^{er} Janvier 2020 du service commun communautaire AJMPS (Affaires juridiques, Marchés Publics et Subventions).** Cette prestation de service s'est traduite sur 2024 par un prélèvement de l'AC d'un montant de 32 530 € correspondant à l'utilisation du service pour le 2^{ème} semestre 2023 et 1^{er} semestre 2024 ; un décalage d'un semestre est appliqué (en 2023, 35 053 € ; en 2022, 39 833 €).
- **1^{er} juillet 2021 transfert de la compétence MOBILITE sans impact sur l'AC.**
- **1^{er} janvier 2025 Autorité Organisatrice Petite Enfance sans impact sur l'AC.**

Sur 2026, l'Attribution de Compensation d'un montant de 2 270 825 € fera également l'objet d'un prélèvement lié au service AJMPS (facturation du 2^{ème} semestre 2025 et 1^{er} semestre 2026), ajusté en fonction du besoin de la collectivité (estimation aux alentours de 65 825 €).

c) LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations de l'État, comprenant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation, n'ont pas encore fait l'objet d'une notification à la date de rédaction du présent document. Ces ressources constituent un élément important du financement du fonctionnement de la commune et conditionnent, en partie, sa capacité à maintenir ses services

publics. La collectivité continue de suivre de près l'évolution de ces dotations afin d'adapter sa gestion budgétaire et d'assurer la stabilité financière de ses équilibres.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation Forfaitaire	743 516	719 894	687 180	687 084	672 157	640 529
Dotation de solidarité rurale	425 272	445 726	473 730	533 983	566 533	601 950
Dotation nationale de péréquation	6 609	5 948	5 353	6 424	7 709	9 251
Total	1 175 397	1 171 568	1 166 263	1 227 491	1 246 399	1 251 730

d) LES PRODUITS DES SERVICES

L'orientation de la politique tarifaire de la commune au 1er janvier 2026 visait à maintenir les tarifs actuels pour l'ensemble des services municipaux. Seuls des ajustements ponctuels ont pu intervenir, lorsqu'ils étaient motivés et justifiés par des hausses de coûts réels, afin de préserver l'équilibre financier de la collectivité tout en continuant d'assurer la qualité et la continuité des services publics.

e) LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Au CA 2025, il s'agit principalement des loyers perçus par la collectivité.

f) LES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Au CA 2025, il s'agit de la cession de la maison au lieu-dit La Barque, d'une surface commerciale, de terrains et d'un véhicule pour 452 205 €.

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépense de fonctionnement de l'exercice	12 728 621,07 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	14 764 277,43 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 035 656,36 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	2 035 656,36 €

Section d'investissement :

Les dépenses

Libellé	CA 2025
Emprunts et dettes assimilées	927 436 €
Autres immobilisations financières	48 €
Investissements	3 535 885 €
Opérations d'ordre	244 750 €
Opérations pour compte de tiers	161 888 €
Total des dépenses d'investissement	4 870 006 €

Le montant du capital de la dette remboursé en 2026 sera de 823 555,01 € (927 436 € en 2025).

Les recettes

Libellé	CA 2025
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 364 168 €
Dotations, fonds divers et réserve sauf 1068	401 282 €
Subventions d'investissement	1 395 790 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €
Dépôts et cautionnements reçus	300 €
Opérations d'ordre	1 272 143 €
Opérations pour compte de tiers	161 888 €
Total des recettes d'investissement	5 595 571 €

Résultat de la section d'investissement

Dépenses d'investissement de l'exercice	4 870 006,19 €
Recettes d'investissement de l'exercice	5 595 571,17 €
Résultat d'investissement de l'exercice	725 564,98 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	
Déficit d'investissement n-1 reporté	-328 890,47 €
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	396 674,51 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31/12/2025 s'élèvent en dépenses à 1 746 939 € et en recettes à 709 561 €.

IV - Structure et gestion de l'encours de dette

L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2026 du budget de la Ville s'élève à 5 164 288 € contre 6 091 724 € en 2025, la commune de La Ferté-Bernard poursuit son désendettement.

Tous les emprunts sont à taux fixe. Le taux moyen du panier de la dette du budget de la Ville est de 3,09 % (3,15 % en 2025 ; 3,35 % en 2024).

PRETEUR	N°	K 01/01/2026	Fin	type période	taux fixe/INDEX
Caisse Française de Financement Local	2033	2 777 371 €	2036	F/A	3,27%
Banque des Territoires	3032	398 335 €	2028	F/A	3,95%
Crédit Foncier	4001	441 805 €	2030	F/A	2,08%
Caisse d'Epargne	6013	120 068 €	2029	F/A	2,65%
Caisse d'Epargne	7064	349 883 €	2027	F/A	4,56%
Caisse d'Epargne	7065	410 159 €	2028	F/A	4,53%
La Banque Postale	4020	666 667 €	2035	F/T	0,89%
		5 164 288 €			
Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2026 égal 609 098,01 € soit 3 annuités de 203 032,67 €					

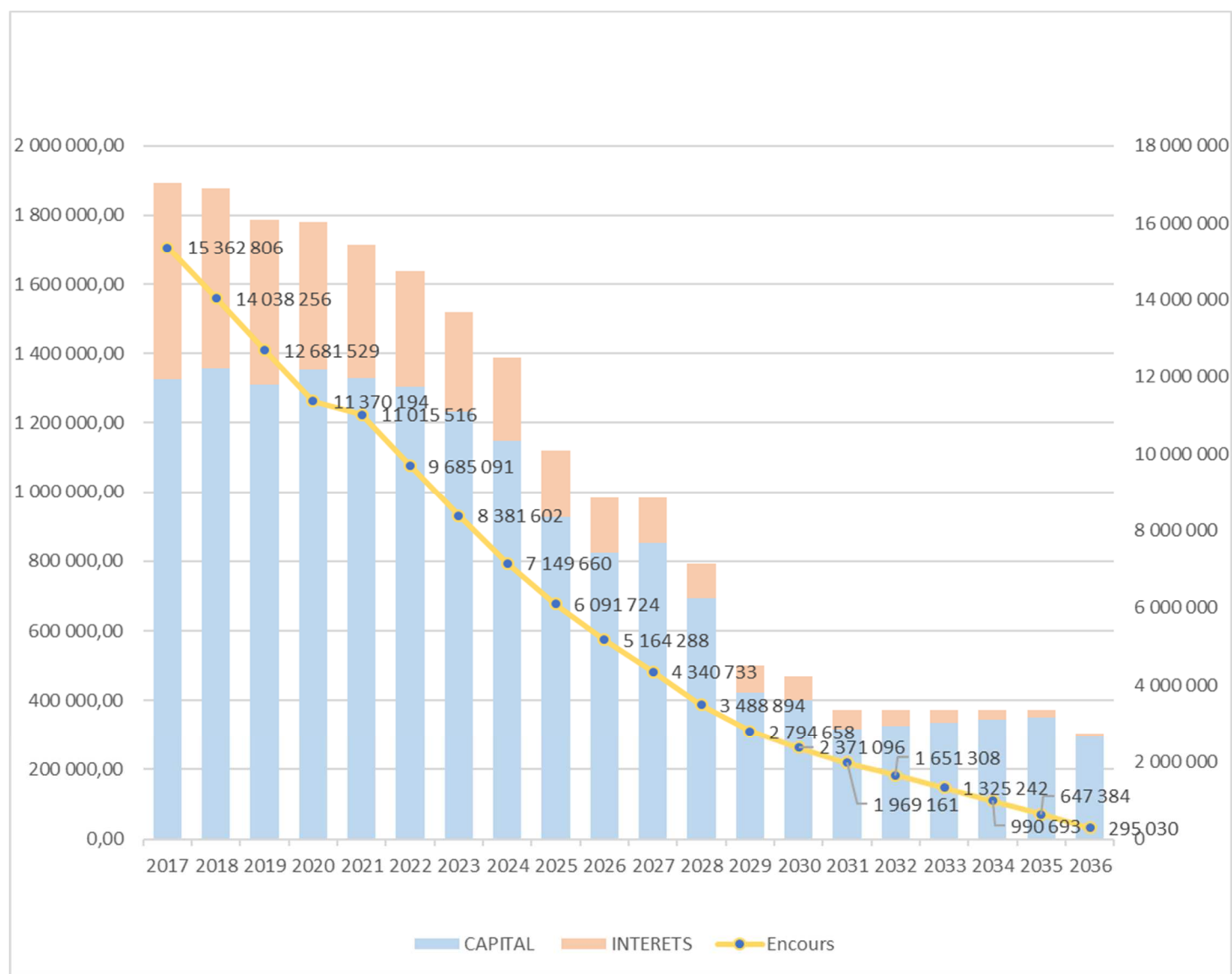
Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015 (Montant initial 6 669 122,65 €) et d'une nouvelle renégociation en 2024 après échéance (Montant 2 984 456 €) intégrant une indemnité de 89 908 €. Son taux fixe est de 3,27 % avec une échéance de remboursement annuelle.

Cette opération a permis d'étaler les remboursements de capital et par conséquent de dégager des marges de manœuvre en section d'investissement.

Il convient de préciser qu'un fonds de soutien de l'Etat nous a été accordé lors de la mise en place de ce prêt en 2015 et qu'il reste à ce jour 3 annuités de 203 032,67 € soit 609 098,01 €.

En intégrant ce fonds de soutien au capital restant dû au 1^{er} Janvier 2026, cela porte la dette communale à 4 555 190 €.

Evolution de l'encours de dette au 1^{er} Janvier 2026



Dans la perspective des investissements 2026, la commune pourrait inscrire un emprunt de 500 000 €, inférieur au remboursement de capital 2026 (823 555,01 €). Avec ce nouvel emprunt, l'encours de dette passerait au 1^{er} Janvier 2027 à 4 840 733 € (contre 5 164 288 € au 1^{er} janvier 2026).

V – Compte administratif 2025 et orientations budgétaires 2026 du budget Assainissement

a- Les dépenses et recettes de fonctionnement

- Les dépenses

Libellé	CA 2025
Assurance	2 935,00 €
Etudes et recherche	4 669,80 €
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	11 156,97 €
Honoraires	18 330,00 €
Annonces et insertions	3 587,13 €
Intérêts de la dette	31 625,96 €
Dotation aux amortissements	154 376,30 €
Total des dépenses de fonctionnement	226 681,16 €

Lors du conseil municipal du 7 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé le choix de la SAUR en qualité de délégataire de service public d'assainissement collectif pour une durée de huit années.

- Les recettes

Libellé	CA 2025
Redevance assainissement	543 348,69 €
Produits financiers	7 155,60 €
Amortissements des subventions	4 486,00 €
Dédits et pénalités perçus	93 178,00 €
Total des recettes de fonctionnement	648 168,29 €

La politique tarifaire en matière d'assainissement repose sur des projections tenant compte notamment de projets d'investissements pour le renouvellement d'éléments de distribution ou pour des projets d'infrastructures d'envergure plus importante.

Dans un contexte financier maîtrisé et fondé sur des prévisions budgétaires prudentes, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 4 novembre 2025, de maintenir inchangé le tarif de l'assainissement (part communale) appliqué aux abonnés fertois pour l'année 2026. Cette décision traduit la volonté de la commune de préserver le pouvoir d'achat des usagers tout en assurant la continuité, la qualité et la pérennité du service public de l'assainissement.

Le prix de l'assainissement, calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ – correspondant à un foyer type composé de deux adultes et deux enfants – s'élèverait à environ 359,39 € pour l'année 2026.

Résultat de la section de fonctionnement

	CA 2025
Dépense de fonctionnement de l'exercice	226 681,16 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	648 168,29 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	421 487,13 €
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	
Déficit de fonctionnement n-1 reporté	
Résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice	421 487,13 €

b- Les dépenses et recettes d'investissement

- Les dépenses

Libellé	CA 2025
Emprunts	103 439,10 €
Constructions	960,00 €
Installations, matériel et outillages techniques	639 586,36 €
Avances	16 081,50 €
Amortissements subventions	4 486,00 €
Opérations patrimoniales	16 081,50 €
Total des dépenses d'investissement	780 634,46 €

Les orientations budgétaires 2026

La station d'épuration :

La société ARTELIA, maître d'œuvre, mène depuis plusieurs mois une analyse approfondie des besoins afin de définir un cahier des charges précis. Ce document sera déterminant pour sélectionner les entreprises chargées de réaliser les futurs travaux, en garantissant leur qualité, leur conformité aux normes environnementales et la maîtrise des coûts. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de moderniser ses infrastructures, d'assurer le bon fonctionnement du service public de l'assainissement et de répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires du territoire.

Les réseaux :

Le schéma directeur élaboré par la collectivité a permis de valider avec cohérence une partie de l'architecture réseaux par des travaux de restructuration des postes de relèvement et de modification des réseaux. Etape nécessaire pour tenir compte des aménagements déjà réalisés et des perspectives de développement de la Ville.

L'année 2026 permettra de poursuivre les travaux validés dans le schéma directeur et indispensables au bon fonctionnement du réseau, à renforcer sa fiabilité et à accompagner durablement l'évolution du territoire tout en respectant les normes environnementales en vigueur.

- Les recettes

Libellé	CA 2025
Autres réserves	275 813,67 €
Amortissements	154 376,30 €
Opérations patrimoniales	16 081,50 €
Total des recettes d'investissement	446 271,47 €

Résultat de la section d'investissement

	CA 2025
Dépenses d'investissement de l'exercice	780 634,46 €
Recettes d'investissement de l'exercice	446 271,47 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-334 362,99 €
Excédent d'investissement n-1 reporté	1 726 974,11 €
Déficit d'investissement n-1 reporté	
Résultat d'investissement de clôture de l'exercice	1 392 611,12 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement au 31/12/2025 s'élèvent en dépenses à 133 918 €

c- Evolution de l'épargne

	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	520 496	455 105	505 710	643 682
Dépenses Réelles de fonctionnement	52 886	59 553	80 091	72 305
Epargne Brute (RRF-DRF)	467 610	395 552	425 619	571 377
Remboursement de la dette en capital	160 629	144 399	136 241	103 439
Epargne Nette	306 981	251 153	289 378	467 938
Encours de dette au 31/12	980 055	835 656	702 584	599 145
Capacité de désendettement	2,10	2,11	1,65	1,05

Les travaux d'assainissement programmés en 2026 pourront être financés sans recourir à l'emprunt.

d- La dette du budget assainissement

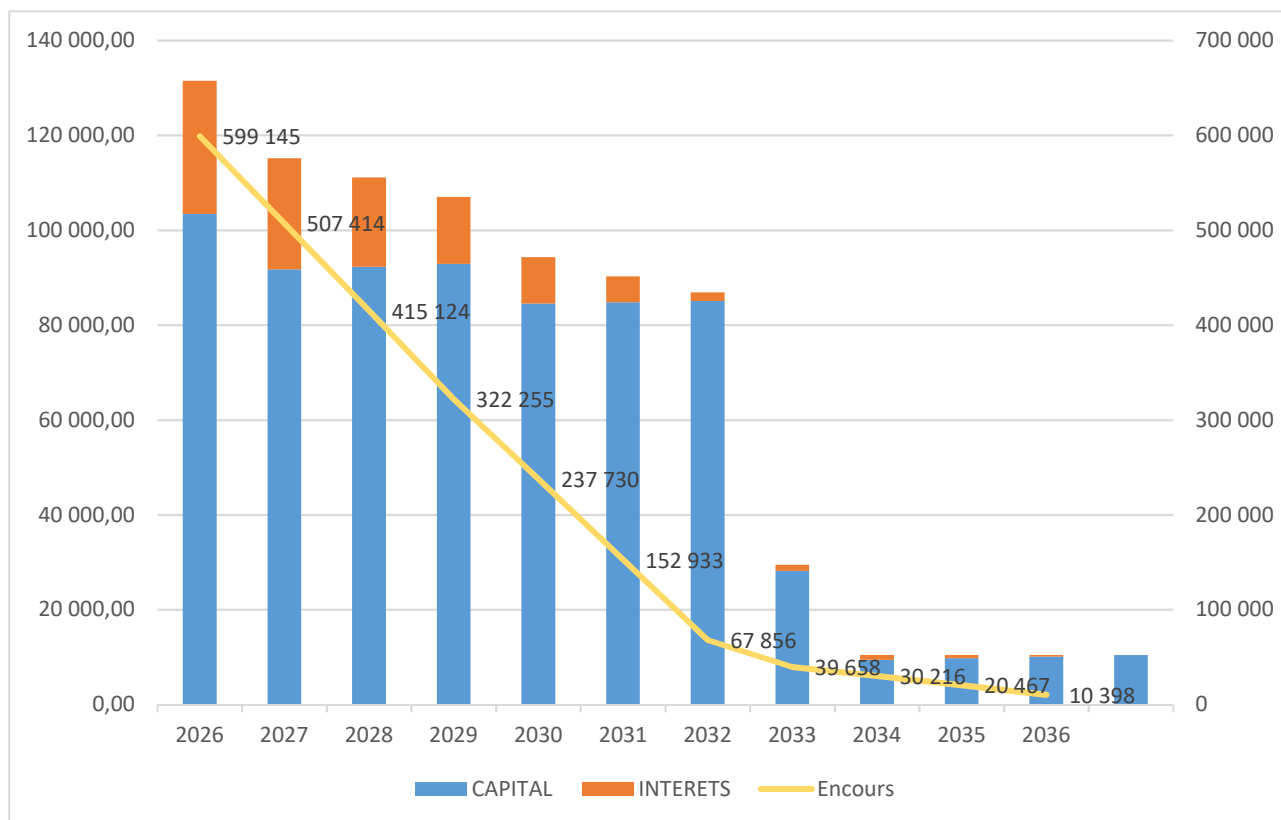
L'encours de dette au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 599 145 € contre 702 584 € en 2025.

PRETTEUR	N°	K 01/01/2026	Fin	type période	taux fixe/INDEX
La Banque Postale	2005	476 403 €	2032	F/T	5,34%
Caisse Française de Financement Local	2012	97 884 €	2036	F/A	3,27%
Crédit Mutuel	6005	24 858 €	2028	F/A	3,92%
		599 145 €			

Fonds soutien ETAT restant à percevoir au 01/01/2026 égal 21 439,20 € soit 3 annuités de 7 146,40 €

Le taux moyen du panier de la dette du budget de l'assainissement est de 4,94 %.
 Un emprunt structuré indexé sur l'EURO/CHF a fait l'objet d'une renégociation en juin 2015
 et d'une nouvelle renégociation en 2024 après échéance (Montant 105 183 €) intégrant une
 indemnité de 3169 €. Son taux fixe est de 3,27 % avec une échéance de remboursement annuelle.

Evolution de l'encours de dette



VI – Ratios et données financières concernant la collectivité

Evolution Ratios obligatoires BP 2010/2025

Données	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population totale INSEE 01/01 selon notification	9594	9624	9622	9576	9492	9408	9452	9269	9221	9189	9155	9189	9199	9198	9096	9041
Population DGF selon fiche notification année n	9786	9806	9806	9762	9644	9577	9637	9455	9405	9357	9338	9386	9397	9396	9295	9254

ratio 1 Dépenses Réelles de Fonctionnement par hab	960 €	982 €	1 025 €	1 085 €	1 148 €	1 121 €	1 107 €	1 136 €	1 165 €	1 189 €	1 167 €	1 136 €	1 184 €	1 209 €	1 271 €	1 290 €
ratio 2 Produits des impositions directes par hab	666 €	706 €	602 €	644 €	656 €	665 €	701 €	742 €	755 €	762 €	777 €	773 €	753 €	789 €	813 €	826 €
ratio 3 Recettes Réelles de Fonctionnement par hab	1 196 €	1 195 €	1 239 €	1 275 €	1 313 €	1 237 €	1 230 €	1 242 €	1 282 €	1 346 €	1 295 €	1 274 €	1 283 €	1 331 €	1 426 €	1 436 €
ratio 4 Dépenses équipement brut par habitant	303 €	442 €	200 €	288 €	211 €	307 €	312 €	344 €	276 €	266 €	288 €	344 €	312 €	350 €	378 €	678 €
ratio 5 Dette par habitant	1 305 €	1 316 €	1 160 €	1 457 €	1 385 €	1 279 €	1 442 €	1 341 €	1 249 €	1 132 €	1 020 €	1 006 €	880 €	762 €	653 €	568 €
ratio 6 DGF par habitant	265 €	264 €	241 €	235 €	242 €	208 €	176 €	122 €	125 €	124 €	125 €	126 €	125 €	126 €	133 €	130 €

Moyenne nationale 5 à 10000 hab

ratio 1	952 €	967 €	957 €	990	974	964	941	939	935	939	918	944	1003	1055	1092
ratio 2	467 €	473 €	473 €	490	491	506	508	500	507	519	526	517	543	588	621
ratio 3	1 177 €	1 216 €	1 206 €	1213	1152	1145	1128	1125	1133	1142	1124	1158	1210	1270	1311
ratio 4	318 €	344 €	344 €	373	304	249	257	283	305	353	288	298	327	363	413
ratio 5	936 €	932 €	932 €	928	910	900	888	874	860	847	821	796	797	782	768
ratio 6	225 €	217 €	221 €	217	207	185	164	153	153	153	154	154	153	157	159

Moyenne nationale 10 à 20000 hab

ratio 1	1 089 €	1 108 €	1 103 €	1151	1141	1135	1107	1095	1087	1093	1071	1099	1154	1203	1239
ratio 2	508 €	519 €	519 €	549	550	567	567	566	574	583	596	594	613	661	692
ratio 3	1 308 €	1 358 €	1 354 €	1375	1312	1325	1299	1284	1284	1295	1272	1305	1351	1415	1450
ratio 4	304 €	329 €	329 €	369	295	248	247	280	310	358	292	297	331	364	388
ratio 5	961 €	949 €	949 €	970	957	954	931	907	886	869	862	829	816	820	822
ratio 6	253 €	248 €	250 €	249	238	215	190	177	176	175	173	170	172	175	176